

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal s'est réuni le **Jeu**di 31 Mai 2018, sous la présidence, de **Monsieur Patrick BEILLON, Maire.**

**PRÉSENTS** : MM. BILLY, LE BRAS et PASCO, Mmes LAVIGNE, BOUIT, LAUNAY, COEFFEC, LE BIHAN, LAFAURIE-LE DIVELLEC, MM. LOYER, FOUCRAUT et JEGO, MM. MARTEAU et CAMERLO, Mmes GUILLAS, SAVARY et LE CORRE

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes GUEHENEUC, PENSIVY et TATARD, MM. ALONSO et BANNWART

***Nombre de Conseillers en exercice : 23***

***Présents : 18***

***Votants : 19***

*Monsieur ALONSO a donné procuration à Monsieur CAMERLO*

### **1 – Secrétaire de séance**

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Madame Marie-Thérèse LE BIHAN.**

### **2 – Comptes rendus de la séance du 25 avril 2018**

Le compte rendu de la séance du 25 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **3 - Travaux de réhabilitation des locaux de l'ALSH : Mission coordination SPS**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que, dans le cadre des travaux de réhabilitation des locaux de l'Accueil de loisirs, une consultation de professionnels en vue d'assurer la mission de coordination "Sécurité et Protection de la Santé" (SPS) de cette opération, a été lancée le 24 avril dernier.

Quatre entreprises ont été consultées pour une mission de niveau 3 (le niveau étant fonction de la durée du chantier, du nombre d'ouvriers et du montant des travaux).

Après avoir présenté aux conseillers, un tableau récapitulatif des différentes offres enregistrées à l'issue de cette consultation, Monsieur le Maire **propose de retenir** "l'offre économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse pour la collectivité, à savoir celle présentée par **la SARL Mahé Environnement** basée à Loyat pour un montant de **2 086,80€ TTC.**

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

**N.B** ☞ Le mandatement correspondant s'effectuera à l'article 2031 puis 2313 de l'opération d'équipement n°117 "Travaux accueil de loisirs" (section investissement du budget général)

### **4 - Travaux de réhabilitation des locaux de l'ALSH : Bureau de contrôle**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que dans le cadre de la réhabilitation des locaux de l'accueil de loisirs, ces travaux doivent obligatoirement être soumis à un contrôle technique.

Afin de mener à bien cette mission, une consultation de professionnels a été effectuée le 24 avril dernier. Quatre entreprises ont été consultées pour des missions de type L (solidité des ouvrages indissociables au bâtiment), LE (solidité des existants), SEI (sécurité incendie) et HAND (vérification des exigences d'accessibilité des personnes handicapées).

Après avoir remis à chacun des conseillers un tableau reprenant les différentes propositions, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre "économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse pour la collectivité, à savoir celle présentée par **l'entreprise BUREAU VERITAS** pour un montant total de **2 556€ TTC**.

Après discussion et à un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

**N.B** ☞ Le mandatement correspondant s'effectuera à l'article 2031 puis 2313 de l'opération d'équipement n°117 "Travaux accueil de loisirs" (section investissement du budget général)

## **5 - Programme Voirie "2018" : Sollicitation d'une subvention auprès du département**

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que le programme d'entretien de la voirie du Département, s'adresse aux communes de moins de 10 000 habitants, pour leurs travaux de revêtements routiers et curage de fossés des voies communales et rurales, hors agglomération.

A ce titre, Monsieur le Maire **propose** à l'assemblée municipale, de solliciter auprès du département une aide financière pour le programme 2018 de travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale et rurale.

Monsieur PASCO présente le programme 2018 proposé par la commission municipale et envisagé sur les secteurs suivants :

### **♦ Curage de fossés :**

- Trébenan - VC n°26
- Le Bosco – VC n°93
- Le Maguéro – VC n°96
- Métairie neuve – VC n°95
- Rangornan – VC n°9
- Lestreborgne – VC n°29
- Montsillon – VC n°25
- Bodrevais - VC n°104
- Le Houssa – VC n°17
- Lanarhan – VC n°37

### **♦ Réfection de voirie (bicouche ou fluxé) :**

- La Hutte – CR n°280
- La Sapinière – CR n°294
- Louffaut/Kervégan – VC n°22
- Rangornan – VC n°43
- Milhuerne – VC n°20
- Le Grand Carné – VC n°91 **(option)**
- Bodrevan/Lanarhan – VC n°37 **(option)**

et ce pour un coût estimatif de **76 148,92€ HT** sans les options, et de **100 833,34€ HT avec les options**.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** et **sollicite** par conséquent pour ces travaux de voirie, **une subvention la plus élevée possible auprès du conseil départemental** au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération.

## **6 - Renouvellement d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que la commune bénéficie d'une ligne de trésorerie (crédit à court terme) de 200 000€ souscrite auprès du Crédit Agricole du Morbihan et qui arrive à échéance le 12 Juin 2018.

Afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie, Monsieur le Maire propose de renouveler cette ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Montant : 200 000€
- Durée : 1 an à compter du 13 Juin 2018
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 1,38%
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de non utilisation : Néant
- Frais de mise en place : 0,15% soit 300€

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante à l'unanimité des suffrages exprimés, **accepte la proposition de renouveler une ligne de trésorerie de 200 000€ auprès du Crédit Agricole** aux conditions énoncées ci-dessus.

## **7 - Personnel communal : modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'un agent communal figure sur la liste d'aptitude du grade d'agent de maîtrise après acceptation de son dossier de demande de promotion interne par la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG56).

Monsieur le Maire propose, pour les besoins du service, la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **émet un avis favorable** concernant cette proposition de création de poste telle que définie ci-dessus.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **⊗ Restaurant scolaire : achat de matériels de cuisine**

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'une enveloppe de 14 000€ a été votée au budget primitif 2018 pour le renouvellement d'une marmite à gaz, d'une sauteuse à gaz et l'achat d'un chariot à assiette.

Ces achats avaient été proposés pour le renouvellement d'un matériel ancien et également dans le cadre d'une étude ergonomique du poste des deux cuisinières, faisant suite à des arrêts de travail et des maladies professionnelles. Cette étude avait relevé des postures contraignantes et un matériel parfois inadapté.

Aussi, dans le cadre du renouvellement du matériel, et d'un réaménagement de la cuisine, il est apparu également qu'une armoire chaude était à remplacer.

Après discussion et un vote à main levée, les élus municipaux se prononcent, à l'unanimité des suffrages exprimés, en faveur de l'achat de cet équipement et décide de procéder, par une délibération ultérieure, à une décision budgétaire modificative afin d'ajouter un budget supplémentaire de 4 500€.

### **⊗ Laboratoire de découpe du gibier pour les chasseurs**

Monsieur le Maire rappelle la demande des chasseurs de bénéficier d'un local d'environ 60 m<sup>2</sup> pour procéder à la découpe pour la revente du gibier, ceci afin de respecter les normes d'hygiène.

Il présente la réflexion du groupe de travail qui a analysé trois scénarios d'implantation, en prenant en compte certains critères tels que le coût du projet, l'existence ou non des réseaux, le délai de mise en service, la pérennité, l'accessibilité, la possibilité de stationnements, l'environnement proche...

Les trois sites retenus pour l'analyse sont les suivants : terrain situé derrière la CUMA appartenant à un particulier, secteur de Beaufort et site des ateliers municipaux.

Monsieur JEGO précise que ce local sera utilisé 3 mois dans l'année, les dimanches après-midi et soir. Il indique également qu'il ne devrait pas avoir de nuisances particulières étant donné que le lieu de rassemblement des chasseurs ne se fera pas à cet endroit et qu'il n'y aura donc pas de nuisances liées aux chiens.

Madame SAVARY demande à ce qu'une communication soit faite en amont auprès des riverains lorsque le lieu soit défini.

Monsieur FOUCAUT demande quelles seraient les conséquences d'une implantation sur le site des ateliers municipaux pour les autres occupants.

Monsieur le Maire répond qu'il y a de la place sans que cela ne gêne trop les occupants actuels, tant l'association AGM que le service technique municipal. Il précise également que si les ateliers municipaux devaient être délocalisés un jour sur un autre site, le local des chasseurs serait inclus dans l'opération et suivra le nouveau site d'implantation.

Après discussion et un vote à main levée, les élus municipaux se prononcent, par 15 voix en faveur du site des ateliers municipaux, 2 voix pour le terrain situé derrière la CUMA, aucune voix pour le secteur de Beaufort et 2 abstentions.

Monsieur le Maire précise que ce scénario sera approfondi, notamment en terme d'estimation du coût des travaux, et rencontrera les chasseurs afin d'échanger avec eux sur ce projet.

### **⊗ Projet de voie piétonne entre le bourg et Kervy**

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux de l'estimation du coût des travaux pour la création d'une liaison piétonne entre le bourg et Kervy, laquelle s'élève à 70 000€ TTC.

Après déduction de subventions pouvant être perçues par le département (25%) et le pays de Vannes (10%), le reste à charge pour la commune serait d'environ 40 000€ (déduction faite de la récupération partielle de la TVA).

Monsieur le Maire précise que d'autres recherches de subventions sont en cours, notamment auprès de la région Bretagne.

### **⊗ Projet de panneau lumineux d'information**

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux des recherches effectuées sur le projet d'installation d'un panneau d'information lumineux.

Monsieur LE BRAS présente un photomontage et un premier devis reçu pour un montant de 9 780€ TTC, hors génie civil, et une maintenance à 780€ TTC à partir de la 3<sup>ème</sup> année.

Monsieur LOYER attire l'attention des élus municipaux sur la question de la maintenance et estime qu'il faudra être vigilant sur son coût et les prestations proposées dans le cadre d'un contrat de maintenance.

Après discussion et un vote à main levée, les élus municipaux se prononcent, par une majorité de 11 voix, en faveur d'une poursuite du travail de recherche et d'approfondissement du projet.

### **⊗ Camping de Cadillac : projet de couverture en téléphonie mobile**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'état d'avancement du projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le site de Cadillac.

Afin de débloquer la situation, il est proposé que la commune fasse l'acquisition, à titre gratuit, d'un terrain afin de le mettre à disposition de l'opérateur.

Pour que le projet se réalise, la commune doit également réaliser les travaux de génie civil pour amener le réseau électrique jusqu'à l'antenne qui sera installée sur le terrain communal et sur laquelle seront installés les 4 opérateurs.

Monsieur le Maire précise qu'un chiffrage de ces travaux est à venir et que le conseil municipal sera amené ultérieurement à se prononcer sur la réalisation ou non de cette opération.

### **⊗ Festivités du 14 juillet**

Madame LAVIGNE informe les élus municipaux de l'organisation des festivités du 14 juillet et fait un appel aux volontaires afin d'apporter leur aide durant cette journée (crêpes, vente de tickets...).

### **⊗ Dates à retenir**

- **Vendredi 1<sup>er</sup> et mardi 5 juin à 20h30** : Analyse par le groupe de travail des offres relatives à l'étude de redynamisation du bourg
- **Dimanche 3 juin** : Randonnée au profit de la neurofibromatose, club les speed-bikes de Nivillac
- **Dimanche 3 juin** : Kermesse de l'école Jean-Marie Boëffard
- **Lundi 4 juin à 14h** : Réunion de présentation du diagnostic de l'église Saint-Martin
- **Mercredi 6 juin à 20h30** : Réunion de la commission « Lotissement » relative à la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement
- **Jeudi 7 juin à 20h30** : Finalisation de l'analyse des offres relatives à l'étude de redynamisation du bourg, avec le CAUE, et sélection des candidats pour audition

- **Du 11 au 23 juin** : Exposition photos à la chapelle de Benguë, école Sacré-Cœur
- **Samedi 16 juin** : Tournoi nocturne de football
- **Mercredi 20 juin** : Concours de boules de Bourgerel des retraités
- **Dimanche 24 juin** : Kermesse de l'école Sacré-Cœur
- **Jeudi 28 juin à 20h** : Prochaine réunion du conseil municipal
- **Samedi 30 juin** : Auditions de la Musicalaise
- **Samedi 30 juin** : Ball trap des chasseurs
- **Juillet et août** : Expositions à la chapelle de Benguë
- **Dimanche 1<sup>er</sup> juillet** : Ball trap des chasseurs
- **Dimanche 1<sup>er</sup> juillet** : Sortie des Amicalistes de l'école JMB
- **Jeudi 5 juillet** : Audition des candidats dans le cadre de l'étude de redynamisation du bourg
- **Vendredi 6 juillet** : Fête du Nolwenn (fanfare et groupe de musique)
- **Samedi 7 juillet** : 70 ans de la Jeune France
- **Mardi 10 juillet** : Passage du Tour de France
- **Samedi 14 juillet** : Fête de la municipalité
- **Mercredi 18 juillet** : Réunion du conseil municipal
- **Samedi 21 juillet** : Cochon grillé – Handball
- **Mercredi 25 juillet** : Soirée estivale supporters de musique de la Jeune France
- **Mercredi 25 juillet** : Concours de boules de Bourgerel – retraités

**La séance est levée à 23h00**

**Rédacteur** : Elen LE BERRIGAUD

Fait à NOYAL-MUZILLAC, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Le Maire,  
Patrick BEILLON

